

Hebdo Canada



Volume 6, N° 4
(Hebdomadaire)

le 25 janvier 1978

Ottawa, Canada

Déclaration sur les enquêtes relatives aux activités de la GRC	1
Visite de M. Jamieson au Japon et en Chine	3
Nos jeunes artistes au service de l'unité nationale	3
De nouveaux emplois grâce à l'activité physique	3
Le programme canadien de prêts aux étudiants relève du secrétariat d'État	3
Prospectives canadiennes de la population et des effectifs scolaires	4
Hausse des allocations familiales	5
Droits de pêche établis pour les bateaux étrangers	5
Patinage de vitesse: nouveau record canadien	6
Où en est le système métrique au Québec?	6
Des antiparasitaires en capsules	6
La chronique des arts	7
Le Salon de l'auto 78 à Montréal	8
Subventions du Conseil des Arts	8
Nouvelles brèves	8

Déclaration sur les enquêtes relatives aux activités de la GRC

Les accusations selon lesquelles le Service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada se serait adonné à des activités illégales dans l'exercice de ses fonctions officielles a suscité un intérêt considérable dans les médias par tout le Canada. Le 9 janvier, le solliciteur général, M. Francis Fox, publiait la déclaration suivante, qui précise la nature et l'étendue des activités de la GRC et décrit la collaboration du gouvernement fédéral aux travaux de la Commission royale d'enquête (McDonald) et de la Commission d'enquête du Québec (Keable).

Depuis juin dernier, plusieurs allégations ont été faites touchant des actes peut-être illégaux commis par certains membres de la GRC et, dans certains cas, impliquant présument des membres d'autres forces policières. La GRC a procédé à un premier examen de certaines de ces allégations, examen qui a démontré que quelques-unes de ces allégations pouvaient en effet être bien fondées. C'est alors que le gouvernement fédéral a créé la Commission royale d'enquête présidée par le juge David McDonald, de la Cour suprême de l'Alberta, pour enquêter sur ces allégations et pour étudier les pratiques et procédures de la GRC, particulièrement en ce qui a trait au Service de sécurité.

Plein accès aux dossiers

Depuis la création en juillet dernier de la Commission fédérale d'enquête, la GRC a communiqué une série de faits entourant les allégations d'actes illégaux au juge McDonald et à ses co-commissaires. L'avocat et les enquêteurs de la Commission ont pleinement accès à tous les dossiers de la GRC pour pousser leur enquête à fond et la mener d'une façon indépendante.

Jusqu'à maintenant, la commission McDonald a tenu des audiences publiques sur deux questions d'intérêt: l'entrée illégale dans les locaux occupés par l'Agence Presse libre du Québec (APLQ), au 3459, rue St-Hubert à Montréal, et l'ouverture du courrier par la GRC. Son enquête se continue dans plusieurs autres domaines et la Commission a annoncé que les audiences publiques se poursuivront à compter de mercredi de cette semaine.

Commission d'enquête créée par le Québec

Au cours du mois de juin, le gouvernement de la province de Québec a créé une commission provinciale d'enquête dirigée par l'avocat Jean Keable. Après que j'eus donné au procureur général du Québec des renseignements concernant l'incendie d'une grange, la prise de possession non autorisée de dynamite sur un chantier de construction et l'obtention de listes de membres du Parti québécois, le mandat de la commission provinciale fut élargi pour inclure ces actes.

En novembre et décembre derniers, la commission provinciale a, selon le gouvernement fédéral, dépassé son mandat en enquêtant sur les opérations internes de la GRC et en adoptant une méthode d'interrogatoire qui ne s'arrête pas aux actes spécifiques mentionnés dans son mandat. En conséquence, j'ai interjeté appel devant la Cour d'appel du Québec pour que cette dernière précise ce qui me semble être une question très importante, soit les limites qu'une commission provinciale doit respecter lorsqu'elle enquête sur les opérations d'un organisme fédéral. Une requête en sursis, en attendant une décision dans la cause qui sera entendue le 16 janvier sur le fond de la question, a été refusée par la Cour d'appel le 16 décembre 1977.

Documents demandés par la commission Keable

Le 29 décembre 1977, la commission Keable m'a signifié une assignation me demandant de produire les documents suivants:

Le 25 janvier 1822 naissait, près de Toronto, William McDougall, l'un des pères de la Confédération. Avocat et journaliste, il devint membre du Cabinet de coalition de juin 1864, et à ce titre participa aux trois conférences d'où sortit la Confédération.

25 janv. 78